

CCB III - SPW ARNE

(ATTENTION seul le PV définitif a valeur officielle. Il est donc conseillé de le lire pour les points qui vous intéressent)

REUNION DU 1^{er} septembre 2025

I. Points permanents			
Points	Points permanents	Point traité	Commentaires
1	Examen de l'ordre du jour et inscription des divers.		OK
2	Approbation du procès-verbal de la 15 ^{ème} réunion du CCB III du 3 juin 2025		OK
3	Examen des relevés des accidents du travail (SICPP)	24 accidents de travail qui ont entraîné 18 jours d'arrêt de travail : chutes de plain-pied, morsures de tiques, piqûres guêpes, une agression (Direction du Contrôle), accident de trottinette, chute dans des escaliers, transport d'archives, etc.	
4	Carnet à souches (SICPP)	Aucun carnet à souches reçu	
5	Registre de faits des tiers (SICPP)	11 faits en tout. • Garde forestier : violences verbales et physiques. Plainte introduite. • Direction des Cours d'eau non navigables : courriers avec des menaces. Agent en incapacité encore à ce jour. • DEMNA : violences verbales. • Garde forestier à Mons : violences verbales et physiques. • UBEA : violences verbales et physiques. La personne a foncé avec sa voiture contre les agents. Menaces de mort aux policiers, il a été arrêté. • DPC : insultes. PV déposé. • UBEA violences verbales et physiques. Avec arme à feu. La police a arrêté la personne. • UBEA morsures de chien (malinois).	CGSP : déposer plainte auprès de l'Autorité de protection des données en plus d'auprès de la police. DNF : la police va renseigner les victimes et la plainte sera déposée le 18/09.

		• UBEA morsure de chien (cour d'école) • DNF Chimay (2). Menaces par e-mail anonymes. Filtration de l'adresse du domicile d'un agent SPW.	Le DG demande d'être informé au préalable sur les faits des tiers afin de favoriser une action rapide au cas où ce serait possible. CGSP : on parle des faits des tiers en CCB car cela alimente la politique de prévention au travail via le PGP et les PAA. On souhaiterait recevoir les constats 2 semaines avant le CCB. Conseillère en prévention : OK elle enverra la liste anonymisée des faits des tiers.
6	Visites des lieux de travail : approbation des rapports de visite et des comptes-rendus du groupe de travail « lieux de travail » (GTLT) : n° 68		OK
7	Bien-être des travailleurs : approbation des comptes-rendus du groupe de travail « Sécurité et Santé des Travailleurs » (GTSéSaT) : n°118		OK
8	Suivi du PGP 2022 – 2026	PAA/DFA/04 : 4 sites analysés ou encore à être re-analysés, dont 1 hors norme. PAA/DEMNA/01 : Collaboration avec la cellule CPAP et Cohezio, une sensibilisation et une formation spécifique pour les agents du DEMNA sont confrontés de plus en plus à des agressions verbales et/ ou physiques. PAA/DEE/03 : Formation faire face à l'agressivité verbale et morale - gestion des comportements nuisibles. PAA/AWAC/02 : Organisation d'ateliers de sensibilisation au burn-out.	CGSP : élargir la mesure de suivi de formation prévue dans le PAA au DNF, à l'UBEA, etc. L'inclure dans le PA 2026. Autorité : ok pour en parler aux services concernés et le SICPP. 2 ateliers ont déjà eu lieu. Un 3^{ème} est en cours. Ces ateliers ne se trouvent pas dans le catalogue de l'EAP

		PAA/AWAC/03 : Organisation d’ateliers spécifiques d’accompagnement des équipes (stress, communication, cohésion d’équipe)	
II. Points de l’Administration			
	/		
III. Points CGSP			
1.	Moratoire du 17/07/2025 Demande de retour d’info au sein du SPW ARNE	DG : On répond à la demande du politique au COSTRA. Il y a eu un séminaire CODIR début septembre où les changements en cours ont été abordés (déménagement, moratoire, etc.). À la suite de ce séminaire, un message du Comité de Direction a été envoyé à l’ensemble du personnel ARNE. La méthodologie est en train de se construire avec les équipes (en interne). Pas de décision pour l’instant sur ce qui va être stoppé ou pas. Mais voilà ce qui a été mis en pause : • Certaines procédures de sélection (19 contrats) • 36 postes de mutation (possible impacte budgétaire car OIP) que le CODIR examine au cas par cas • 8 postes qu’on ne peut pas déclarer ‘vacants’ • 50 postes en attente d’engagement (mais pas encore publiés) Pas de craintes de licenciement mais plutôt de changement de services éventuels à l’avenir. L’analyse que le DG envisage est de voir si les agents qui ont été mis en place ces dernières années sont là (absences de longue durée ?) ET évaluer les besoins des services : ces agents est-ce qu’ils ont été placés là où il le fallait ? CGSP : l’impact sur l’organisation du travail est indéniable. Le moratoire demandait également une vue sur les salaires et les allocations spécifiques. Y’aurait-il un risque qu’on touche aux allocations spécifiques/primes ROI pour le personnel concerné ? DG : le SPW ARNE ne sait répondre à cette question qui doit être traitée en comité de négociation.	
2.	Problématique du nettoyage des EPI et vêtements de travail ?	CGSP : On laisse 2 semaines pour qu’on trouve une solution. Si pas, une fois que les agents n’auront plus d’EPI ou vêtements de travail, ils ne pourront plus aller sur le terrain. DG : on va agir. CGSP : Au vu des grosses difficultés pour trouver des prestataires, il faudrait peut-être considérer la création d’un service de nettoyage nécessitant l’achat de machines à laver + séchoirs qu’on placerait selon les besoins. Médecin du travail : achetons une machine à laver adaptée aux conditions de lavage des ces EPI et vêtements de travail. Il faut considérer les spécificités de lavage de ces vêtements (parties de sécurité, réfléchissantes, etc.).	
3.	Quid de la reprise du GT DNF ?	Ok pour le DNF et le DG.	

IV. Points proposés à la séance à la demande de COHEZIO ou du SICPP		
1.	Modification de classes de risques (DEMNA – DNE – Cellule hydrobiologie)	Présenté lors du dernier GTSeSaT OK
V. Points divers		
	/	
Suivi des décisions prises en CCB		
Examen du tableau de suivi		
36/11	Nettoyage des points logistiques	Toujours en cours. Remonté vers le Comité stratégique (DGI-DGM)
38/19	Extension du bâtiment de l'avenue des Alliés à Malmédy	DGI excusé ce jour. Une situation alternative a sans doute été trouvée. Note envoyée à l'IF. Travaux prévus pour fin 2025 ?
5/2	GT gradués du DNF	Voir point CGSP
1/1	L'IG du DNF examinera le problème de la chasse par les préposés forestiers au sein de leur brigade sous l'angle juridique	En cours avec le nouveau juriste
9/2	Le DNF évaluera la mesure réglementaire relative au délai d'intervention (40 minutes) des préposés forestiers par rapport à leur triage	En cours
9/3	L'analyse des risques psychosociaux à l'UBA sera intégrée dans le tableau de suivi des décisions	Un plan d'actions a été présenté. On fait suivre des formations aux agents mais on sait que le plus gros problème de l'UBA est l'encadrement car ils manquent d'un.e coordinateur.trice.
11/1	La DFA examinera les possibilités d'organiser la permanence en matière de géolocalisation avec la Direction de la Gestion mobilière	Pas de nouvelles à donner sur ce point car pas de moyens.
11/3	À la demande de la CGSP, une analyse de risques psychosociaux sera organisée pour le cantonnement d'Eupen (Direction de Malmédy du DNF).	Clôturé
12/1	Un GTSéSat consacré spécifiquement aux faits de tiers sera organisé, en collaboration avec le SICPP, pour envisager une meilleure protection des travailleurs	Premier réunion le 1 ^{er} juillet 2025. Objectif : faire un point spécifique par département (PAA 2026).
12/3	Un groupe de travail sera organisé pour prévenir les zoonoses à l'occasion du transport et de la manipulation d'animaux sauvages (morts ou vivants)	Pas de GT mais point en cours pour la question des moyens : véhicule (parfois personnel ou pas adapté, pas cloisonné) et la gestion du matériel , ainsi que la gestion des cadavres/animaux vivants. Question : sommes-nous (le SPW ARNE) adéquats pour effectuer ce travail de ramassage de cadavres ? À réfléchir.
13/1	Le SICPP confirmera officiellement, ou non, que le port de jambières sur des pantalons de classe 2 est acceptable en termes de risques pour rencontrer l'exigence de la classe 3	En cours

13/2	Le DNF se chargera de dresser un inventaire de toutes les tronçonneuses existantes en son sein	En cours
13/3	L'usage des feux bleus et du bitonal fera l'objet d'une analyse juridique	On clôture le point car une autorisation du SPF Mobilité est nécessaire, pas besoin d'un avis juridique. Cette autorisation est octroyée au cas par cas, à la plaque d'immatriculation du véhicule. C'est-à-dire, il n'y a pas de problème au niveau de la réglementation. DG : Quelle sont les conditions d'usage, quelle sont les procédures dans la matière ? Que faire en cas d'immobilisation du véhicule, remplacement temporaire/définitif ?

Présents CGSP : Dorothée DEMORTIER - Vincent DUBOIS - Laura GOMEZ AGUIRRE - Laetitia MARBAIS

Excusés : Nicolas BRONCHAIN

Pour rappel :

Date du prochain CCB : 09/12/2025

Date du prochain GT : 02/12/2025